Le Monde

LE MONDE DES LIVRES
SUPPLÉMENT 10 PAGES

FIAT AVALE CHRYSLER ET RÊVE DE REPRISE

ÉCONOMIE & ENTREPRISE – LIRE PAGE 12

Albrecht Dürer : derrière le génie, le stratège

CULTURE – LIRE PAGE 14

MAYLIS DE KERANGAL À CŒUR BATTANT

LE MONDE DES LIVRES – SUPPLÉMENT

Vendredi 3 janvier 2014 - 70e année - N°21449 - 1,80 € - France métropolitaine - www.lemonde.fr —

Fondateur : Hubert Beuve-Méry - Directrice : Natalie Nougayrède

Cannabis : vers la fin de la prohibition ?

Aux Etats-Unis, le Colorado a légalisé le cannabis. Un revirement de doctrine, alors que la lutte mondiale contre cette drogue est un échec

Le 1er janvier au petit matin, des acheteurs de cannabis à Breckenridge, bourgade du Colorado.
AP/THE DENVER POST/K. SCOTT OSLER

M. Hollande, défenseur d'un socialisme de l'offre

Pour la première fois, le chef de l'Etat parle de baisse – « à terme » – des impôts

Dans ses vœux du 31 décembre, François Hollande a assumé sa ligne économique, celle d'une politique de compétitivité. Il a proposé aux entreprises un pacte de responsabilité passant par *« moins de charges sur le travail, moins de contraintes sur leurs activités »*. Pour la première fois, M. Hollande a parlé de baisse des impôts. Il a aussi dénoncé les *« excès et les abus »* de la Sécurité sociale. Ce faisant, le président prend le risque d'irriter la gauche du PS alors que 2014 sera marquée par les élections municipales de mars et européennes de mai. La droite dénonce un discours non suivi d'actes.

Le premier conseil des ministres, qui se tient vendredi 3 janvier, doit préciser les nouveaux chantiers du président, qui n'a cité aucun de ses ministres dans ses vœux, à commencer par Jean-Marc Ayrault.

► LIRE LA SUITE PAGE 8

Savoir saisir la chance d'être français et européen

Et si la France cessait de broyer du noir ? Si elle en finissait avec l'autoflagellation ? Si elle rompait avec ce désenchantement lancinant qu'elle semble s'inspirer à elle-même ? C'est le souhait de François Hollande. Son vœu pour 2014. Le chef de l'Etat l'a résumé en trois phrases lors de son allocution télévisée du 31 décembre : *« Plus que jamais, il faut aimer la France. Rien n'est pire que le dénigrement de soi. Etre lucide n'a jamais empêché d'être fier. »*

Le diagnostic du chef de l'Etat est juste. L'histoire l'a montré : il n'est jamais bon que les nations soient saisies d'un doute existentiel irrationnel ; il n'est jamais souhaitable de voir le sentiment de déclassement l'emporter ; ce n'est pas sur le terreau du déclin que se forge un destin. Pour une nation, la haine de soi – parce qu'elle n'est souvent que l'autre face de la jalousie à l'égard des autres – peut être un poison mortel.Si le chef de l'Etat a raison, c'est aussi parce que son appel au ressaisissement est balisé. La fierté nationale est aux antipodes du repli hexagonal. Un siècle après le début de la guerre de 1914-1918 et en cette année d'élections européennes, elle s'inscrit dans une ouverture aux autres et dans le projet européen. *« Ce n'est pas en défaisant l'Europe que l'on fera la France de demain. C'est en la renforçant qu'elle nous protégera davantage. Et je ne laisserai pas faire ceux qui nient l'avenir de l'Europe, qui veulent retourner dans les vieilles frontières, en pensant qu'elles les mettraient à l'abri, qui veulent sortir de l'euro. »*

Le message est très politique. Il est le révélateur des spectres que le président de la République, en proie à une impopularité record, veut chasser. Au premier chef, celui du Front national. Quoique jamais nommé, le parti d'extrême droite, au plus haut dans les sondages, était en toile de fond des vœux du 31 décembre. Ne pas laisser le FN préempter le thème de la fierté nationale, en faire même au contraire le fossoyeur de la grandeur de la France : voilà la logique qui a semblé animer François Hollande. On pensait en l'écoutant à ce qu'avait dit Manuel Valls de Marine Le Pen le 23 septembre 2013 : la présidente du FN, avait déclaré le ministre de l'intérieur, *« n'aime pas la France »*.

Pour être totalement convaincant, le président devrait préciser sa pensée. Quand il appelle la France à être *« lucide »* sur elle-même, nul ne peut être en désaccord. Mais l'injonction est étonnante de la part d'un homme qui s'est toujours refusé à tenir un clair discours de vérité sur l'état du pays. Dès l'automne 2012, le constat lucide sur le déclin de la France a été fait par le rapport Gallois, mais il faut l'incarner politiquement. Pas pour se lamenter mais en prenant des mesures de redressement efficaces et solidaires, qui ne soient pas homéopathiques.

Il en va de même pour l'Europe. Pour que l'ode du président ne soit pas incantatoire, un projet précis doit être présenté. *« Je prendrai dès le printemps prochain des initiatives avec l'Allemagne pour donner plus de force à notre Union »*, s'est engagé le chef de l'Etat lors de ses vœux. Il est plus que temps. *« Oui, c'est une chance d'être français dans le monde d'aujourd'hui »*, a dit François Hollande. Si être français et européen est une chance, il faut la saisir. ■

► LIRE PAGE 8

ÉDITORIAL

AUJOURD'HUI

David Cameron égratigne la France
Dans une tribune publiée par le *Times*, le premier ministre britannique loue le dynamisme de son pays et critique, sans le nommer, le modèle français.
ÉCONOMIE – P. 13

La Grèce, présidente de l'Europe
Epicentre de la crise de la dette, le pays a pris, mercredi 1er janvier, pour six mois, la présidence de l'Union européenne. Un rôle qui inquiète certains partenaires.
INTERNATIONAL – P. 4

Le Laos laisse disparaître ses forêts
En dépit d'une interdiction en vigueur depuis 2004, le pays continue d'exporter massivement son bois vers le Vietnam, avec la complicité des militaires.
PLANÈTE – P. 6

LE REGARD DE PLANTU

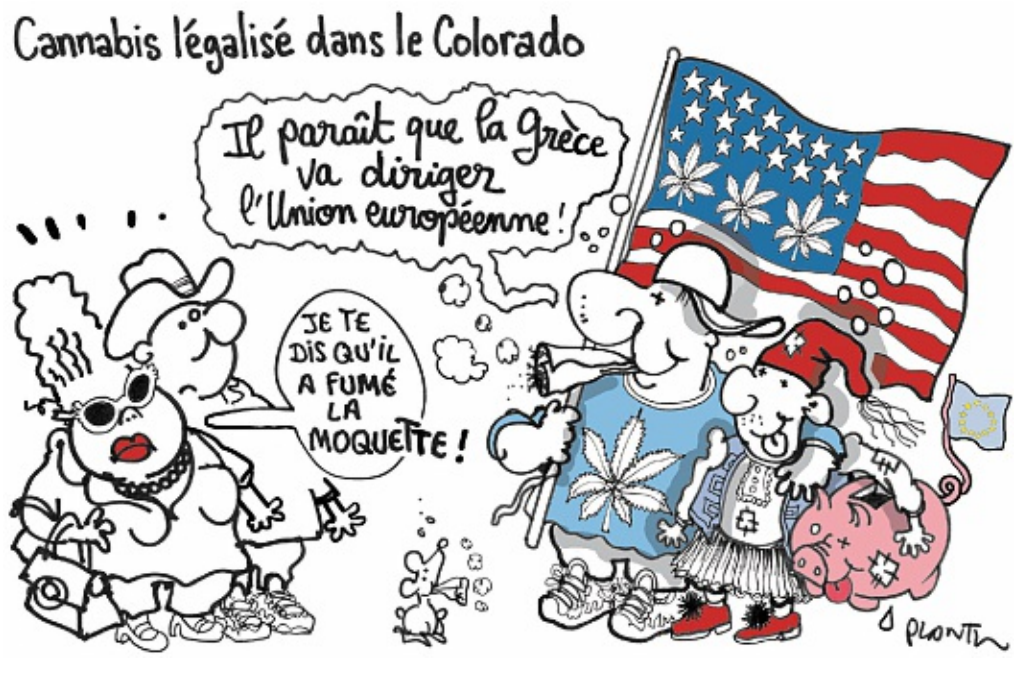

MEILLEURS VŒUX

« Sans la presse, nuit profonde… », rappelle, sur la façade de l'immeuble du *Monde*, à Paris, cette citation de Victor Hugo. C'est en pensant à cette mission qui anime notre journal, celle d'éclairer le citoyen et de tenter de rendre intelligible un monde complexe, que l'ensemble des équipes du *Monde* adresse ses meilleurs vœux à tous les lecteurs. C'est aussi en ayant confiance en votre attachement au journal que nous allons augmenter son prix, qui passera à 2 euros, à compter de l'édition datée 5-6 janvier. En cette année importante pour la presse en général et pour *Le Monde* en particulier, nous voulons nous donner tous les moyens d'innover, d'enrichir nos offres éditoriales et d'accélérer notre adaptation aux nouveaux usages liés à la révolution du numérique. Merci de votre fidélité. ■ **N. No.**

UK price £1,80

M 00147 - 103 - F: 1,80 €

Algérie 150 DA, Allemagne 2,20 €, Andorre 2,00 €, Autriche 2,40 €, Belgique 1,80 €, Cameroun 1 800 F CFA, Canada 4,50 $, Côte d'Ivoire 1 800 F CFA, Croatie 19,50 Kn, Danemark 28 KRD, Espagne 2,20 €, Finlande 3,50 €, Gabon 1 800 F CFA, Grande-Bretagne 1,80 £, Grèce 2,20 €, Guadeloupe-Martinique 2,00 €, Guyane 2,40 €, Hongrie 850 HUF, Irlande 2,20 €, Italie 2,20 €, Luxembourg 1,80 €, Malte 2,50 €, Maroc 12 DH, Norvège 28 KRN, Pays-Bas 2,40 €, Portugal cont. 2,20 €, La Réunion 2,00 €, Sénégal 1 800 F CFA, Slovénie 2,50 €, Suède 35 KRS, Suisse 3,20 CHF, TOM Avion 400 XPF, Tunisie 2,20 DT, Turquie 7,00 TL, USA 4,50 $, Afrique CFA autres 1 800 F CFA,

Le Monde
Vendredi 3 janvier 2014

Le Colorado ouvre la voie à la légalisation du cannabi

Depuis le 1er janvier, l'Etat de l'Ouest américain autorise la vente libre de la marijuana. Il met ainsi fin à l'interdiction de ce

Reportage

Denver (Colorado)
Envoyée spéciale

Un client découvre les différentes variétés de cannabis mises en vente au Denver Discrete Dispensary, le 1er janvier. THEO STROOMER/GETTY IMAGES/AFP

La neige matinale ne les a pas dissuadés. Ils sont une centaine à faire la queue devant une petite boutique du centre de Denver, marquée d'une croix verte. Le toit ne trompe pas sur la marchandise : « Cannabis haute qualité. Service professionnel ». Quoi de plus important, un 1er janvier à 8 h 30, que de *« vivre un moment aussi historique »*, explique Sean Alistair, 30 ans, un gobelet de café à la main.

Pour la première fois aux Etats-Unis – et même dans le monde, les Pays-Bas n'en étant qu'à la dépénalisation –, la marijuana est en vente libre et accessible à quiconque a plus de 21 ans, sans même besoin de prescription médicale. La légalisation a été décidée par 55 % des électeurs de l'Etat en novembre 2012. Le temps d'élaborer un ensemble de réglementations, la vente de détail a commencé mercredi dans une quarantaine des 348 magasins qui ont obtenu une licence de la division marijuana de la direction des revenus.

Dans la file qui s'étire devant The Health Center, une boutique à l'ambiance familiale, loin des *« pot* [joint en anglais] *palace »* qui ont émergé à Denver, on croise des « vieux » qui fument depuis les années 1960 ; des sportifs dans leur tenue aux couleurs des Broncos, l'équipe locale de football américain ; des touristes venus d'Etats moins libéraux. Et Sean Alistair, qui se réjouit : *« Quand on passe par un dealer, on est à sa merci. Ici, la qualité est contrôlée. On est rassurés. »*

Les prix sont un peu plus élevés qu'au marché noir (50 dollars pour un huitième d'once, soit 3,5 g). Mais *« c'est pour financer les écoles »*, rappelle l'amie de Sean, Mellyn, 31 ans. Une taxe de 25 % a été imposée sur les ventes. Selon le vœu des électeurs, les premiers 40 millions de dollars (29 millions d'euros) sont dévolus à l'enseignement public.

Après une heure et demie d'attente, Samantha Lee, 24 ans, a fait ses emplettes. Dans un sachet de papier brun, elle transporte pour 200 dollars d'herbe – *« quatre sortes différentes »*. *« La légalisation, ça va aider l'économie du Colorado, et doper le secteur de la restauration »*, espère la jeune femme, qui travaille dans un restaurant.

Dans la boutique, Matthew Ledbetter, 37 ans, présente les produits disponibles. Il y a cinq ans, il était responsable de la sécurité dans une grande entreprise du Kansas. Il s'est reconverti dans ce qui est devenu une industrie, aux mains de ceux que l'on appelle à Denver les *ganja preneurs,* les entrepreneurs de la marijuana. *« Sativa ou Indica »* ?, interroge Matthew, en montrant les différentes variétés de marijuana. *« La Sativa monte plus facilement à la tête,* dit-il. *C'est bien le samedi matin, quand vous avez envie de vous lancer dans un projet artistique. »* Alors que l'Indica est plus indiquée *« si vous avez des douleurs dans les articulations »*...

Adam Rosen emballe les achats. Les onces d'herbe sont scellées comme les liquides dans les boutiques d'aéroport. *« La loi impose que les emballages ne puissent pas être ouverts par les enfants en bas âge »*, indique-t-il. Et il est interdit de les ouvrir avant d'être rentré à la maison. A la caisse, Samantha Salazar inscrit l'identité des acheteurs sur l'ordinateur qui consigne tout : l'état des stocks à la plante près, les quantités transportées, afin de limiter le risque de marché noir... La caissière – bas résille et bottes fourrées – recommande aussi des sucreries : les brownies à l'herbe, la barre de céréales qui ressemble tellement à *« une barre pour le petit déjeuner »*, le concentré de THC (tétrahydrocannabinol, le principal composant psycho-actif du cannabis), dont il suffit de verser quelques gouttes dans les pâtes à gâteau. *« Je reviendrai,* dit une cliente. *J'adore faire de la pâtisserie. »*

La même ambiance festive se déroule dans tout le Colorado, jusqu'aux stations de ski comme Breckenridge, où l'on a dansé toute la nuit. *« On s'attend à avoir une file d'attente pour les deux prochaines semaines »*, dit Adam Rosen, du Health Center. Les régulateurs ont fait le tour des boutiques, vérifié les licences, l'âge des consommateurs et constaté que personne n'allumait un joint dans la rue ou les magasins.

Le gouverneur, John Hickenlooper, et le maire de Denver, Michael Hancock, tous deux démocrates, se sont opposés à la légalisation, bien

Uruguay : en pharmacie ou à la maison

PRESSÉS DE QUESTIONS et demandes de visas, les consulats d'Uruguay à travers le monde s'empressent de préciser que la légalisation du cannabis est réservée uniquement aux Uruguayens et aux résidents permanents. Les autorités de Montevideo se défendent de vouloir imiter Amsterdam.

L'Uruguay, laïque, a été souvent en avance sur les sujets de société, tels que le divorce. Après la promulgation de la loi légalisant la marijuana, le 22 décembre 2013, le gouvernement dispose de 120 jours pour rédiger les décrets d'application qui régiront la culture, la distribution et la vente du cannabis à des fins récréatives ou médicales, sous autorité de l'Etat. La vente pourrait démarrer d'ici au second semestre de 2014. Elle sera limitée à 40 grammes par mois par consommateur, inscrit sur un registre des usagers. Leur nombre varierait de 128 000 à 200 000. Le prix de vente s'établirait à environ 1 dollar (0,75 euro) le gramme, peu ou prou le prix pratiqué au marché noir. Outre l'achat en pharmacie, les consommateurs pourront opter pour l'autoculture, dans la limite de 6 plants et 480 grammes par an, ou l'adhésion à des clubs de producteurs, de 15 à 45 membres et 99 plants. Il sera impossible de cumuler plusieurs modes d'accès au produit. ■

PAULO A. PARANAGUA

Les Français restent opposés à une dépénalisation, mais les lignes bougent

DU CANNABIS en accès libre ? La France, qui détient le malheureux titre de championne européenne de la consommation chez les adolescents – en 2011, 24 % des jeunes de 16 ans fumaient un joint au moins une fois par mois –, n'en est pas là. Le gouvernement prône le statu quo en matière d'évolution de la législation, même si des ministres comme Vincent Peillon ou Christiane Taubira, sans avancer de position personnelle contrairement à Cécile Duflot, ont estimé que le problème que représente le cannabis mérite débat. A l'Elysée, mercredi 1er janvier, on rappelait la position officielle : *« Pas favorable à la dépénalisation. »*

> 44 % des sondés estiment que l'interdiction est une atteinte à la liberté individuelle

Mais qu'en pensent les Français ? Seraient-ils pour un aménagement de la loi française, l'une des plus répressives en matière d'usage de cannabis ? Les lignes semblent bouger. Selon l'institut CSA, qui a posé la question dans le cadre d'un sondage plus général, fin novembre 2013, 55 % jugent négativement la dépénalisation (contre 19 % positivement). Ceux qui en ont l'image la plus négative sont les plus de 65 ans, à 73 % (contre 11 % d'opinions positives), contre 44 % pour les 18-24 ans (contre 25 %).

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), lui, a publié mi-novembre la quatrième édition de son enquête Eropp consacrée à la perception des drogues, réalisée fin 2012. Dépénaliser ou légaliser le cannabis, la question n'est pas directement posée. Mais à celle sur l'éventualité d'une mise en vente libre, comme pour le tabac et l'alcool, 78 % répondent *« pas d'accord »*. Ils étaient 85 % en 2008. En quatre ans, la part de ceux qui disent *« oui »* a progressé de 7 points, de 15 % à 22 %.

En outre, chiffre marquant, 60 % des Français se disent favorables à une autorisation sous certaines conditions, par exemple en cas de maladie, ou avec un maintien de l'interdiction avant de conduire ou pour les mineurs. En 2008, ils étaient 30 % à s'y déclarer favorables. La question était néanmoins différemment posée, et la proposition d'une autorisation pour raison médicale n'était pas avancée.

Désormais aussi, 44 % des Français estiment que l'interdiction du cannabis constitue une atteinte à la liberté individuelle. Contre un peu moins d'un tiers en 1999, en 2002 et aussi en 2008. Il s'agit de l'évolution la plus robuste sur les dix dernières années.

Concernant les sanctions pénales encourues par les usagers, une large majorité est favorable au rappel à la loi (86 %) et à une obligation de soins (87 %). Plus des deux tiers soutiennent les stages de sensibilisation aux dangers du cannabis. Mais seulement 36 % jugent plutôt comme *« une bonne ou une très bonne chose »* la possibilité d'une peine de prison pour usage simple de cannabis.

En France, c'est connu, le cannabis est un sujet clivant et passionnel. Si la question des risques (cognitifs et psychiques) pour la santé, notamment en cas d'usage précoce, fait de plus en plus consensus au sein de la communauté scientifique, *« le débat porte sur ce qu'on attend de la loi »*, résume Ivana Obradovic, chargée de mission à l'OFDT, spécialiste de l'évaluation des politiques publiques.

Celle-ci vient de participer, comme médiateur, à l'ouvrage *Faut-il dépénaliser le cannabis ?* (Le Muscadier, 2013), qui offre une tribune à des intervenants opposants ou favorables à une évolution législative.

Le contexte mondial de modification des législations, et particulièrement les exemples de l'Uruguay et des Etats-Unis auraient-ils un impact sur l'opinion des Français ? *« C'est un élément à prendre en compte. Il est possible que cela puisse influer sur les représentations du possible et du non-possible »,* reconnaît Ivana Obradovic.

Autre hypothèse qui peut être avancée, le fait que le cannabis soit devenu un produit courant. *« Je ne pense pas que les opinions des Français changent. En revanche, j'ai davantage de craintes à l'encontre du gouvernement, qui n'est pas très clair sur ses intentions en matière de drogue »,* estime pour sa part Serge Lebigot, président de l'association Parents contre la drogue, auteur du *Dossier noir du cannabis* (Salvator, 2013), citant pêle-mêle *« les salles de consommation à moindre risque, la dépénalisation et aussi le cannabis thérapeutique »*.

L'usage médical, justement, est l'unique évolution consentie par la France. Un choix assumé par le ministère de la santé mais lié en partie à un recours devant le Conseil d'Etat déposé par un laboratoire pharmaceutique. Il visait à voir levée l'interdiction française, alors que dans de nombreux pays européens, la commercialisation d'un spray à base de cannabis, le Sativex, est autorisée.

> En quatre ans, la part de ceux qui se disent pour une mise en vente libre a progressé de 7 points, de 15 % à 22 %

En juin 2013, un décret a été publié, permettant à l'Agence nationale de sécurité des médicaments (ANSM) d'autoriser la mise sur le marché de produits à base de cannabis – la première autorisation devrait être notifiée dans les prochains jours. Quelques farouches opposants y voient un pas vers la dépénalisation du cannabis. Mais l'annonce, c'est à noter, n'a provoqué aucun tollé. ■

LAETITIA CLAVREUL

Un premier usage thérapeutique autorisé en France

Ce ne serait plus qu'une question de jours. L'Agence nationale de sécurité du médicament devrait, début janvier, notifier l'autorisation de mise sur le marché du Sativex, un spray buccal à base de cannabis qui pourra être prescrit dans des cas de spasticité (contractures) dus à une sclérose en plaques. En septembre, la commission des stupéfiants et psychotropes de l'agence a discuté des questions d'efficacité, de dosage, de prescription (réservée ou non aux spécialistes, à l'hôpital ou aussi en médecine de ville), ou encore de la question de la sécurité du récipient.
Il ne sera question que d'un seul médicament, de surcroît pour une indication thérapeutique restreinte. En aucun cas de l'autorisation d'acheter ou de cultiver de l'herbe à usage thérapeutique, et encore moins récréatif. Le Sativex ne devrait pas arriver sur le marché avant 2015. Environ 1 000 patients seraient concernés.

is aux Etats-Unis

ette drogue outre-Atlantique

A chacun sa législation

Avant l'Uruguay et le Colorado, d'autres Etats ont modifié leur législation. Ailleurs, on réfléchit aussi à la question, alors que des pays d'Amérique centrale et du Sud militent pour un changement d'approche au niveau mondial face à l'échec de la prohibition.

Pays-Bas. Depuis 1976, la détention et la vente sont tolérées (mais non légales). Elles sont autorisées dans les coffee shops.

Portugal. Depuis 2001, la détention en petite quantité de l'ensemble des drogues a été dépénalisée. Elle ne constitue plus qu'une infraction administrative. Même chose en Espagne pour le cannabis, sauf dans les lieux publics.

Canada. Le gouvernement, jusqu'ici sur une ligne dure, envisage de se contenter d'infliger une amende aux consommateurs de cannabis, plutôt que de les poursuivre en justice.

Maroc. Des associations, mais aussi des partis politiques de ce pays qui compte parmi les principaux producteurs mondiaux, s'interrogent sur l'opportunité de la légalisation de la culture du chanvre à des fins médicales et industrielles (textile…). Un débat s'est tenu au Parlement en décembre.

que le produit des taxes sur les ventes soit dévolu aux écoles. Mais comme les shérifs, ils ont dû se plier à la volonté populaire. Si l'expérience a pu se poursuivre, c'est que chaque étape de la culture et de la commercialisation est minutieusement réglementée. Les licences d'exploitation n'ont été délivrées qu'aux groupes déjà actifs dans le domaine de la marijuana médicale. La consommation est interdite sur la voie publique. Les employeurs restent libres d'imposer des tests à leurs salariés. Les quantités sont limitées : une once pour les résidents ; un quart d'once pour les non-résidents, à consommer dans l'Etat. Le seuil de conduite en état « d'ivresse » a été fixé à 5 nanogrammes de THC par millilitre de sang. *« On a travaillé en coopération avec les autorités,* souligne Tiffany Goldman, la directrice des opérations du Health Center de Denver. *Nous faisons partie de la solution au problème du trafic de drogue. L'argent qui allait aux gangs et aux dealers va maintenant aux écoles. »*

La marijuana est légale dans le Colorado mais pas dans le Kansas ou le Nebraska voisins, et encore

> La caissière – bas résille et bottes fourrées – recommande aussi des sucreries : les brownies à l'herbe

moins au niveau fédéral. Les banques continuent à refuser – officiellement – de tenir les comptes des nouveaux millionnaires du cannabis. A l'aéroport de Denver, des panneaux rappellent que l'aviation est régie par la police fédérale. Pas question de transporter son herbe. Mais nul n'ignore que Washington est ambivalent. Sans l'approuver, le ministre de la justice, Eric Holder, a annoncé fin août qu'il ne s'opposerait pas aux lois du Colorado et de l'Etat de Washington (qui a adopté une législation similaire, mais n'a pas encore autorisé le commerce).

Pour les partisans de la légalisation, l'expérience du Colorado signale que la fin de la prohibition est proche, d'autant que 19 Etats autorisent déjà la marijuana médicale. Une interdiction qui a commencé lors de la première arrestation jamais réalisée pour possession de cannabis. Le contrevenant était un certain Samuel Caldwell, trouvé en possession de trois livres de cannabis. C'était à Denver, Colorado, en 1937. ■

CORINE LESNES

« Economiquement, c'est un jeu gagnant-gagnant »

Questions à… Pierre Kopp, économiste à Paris-I

L'Uruguay et l'Etat du Colorado optent pour la légalisation du cannabis. Comment peut-on en arriver à une telle décision, contraire, en outre, à la convention internationale sur les stupéfiants de 1961 ?

« C'est le contexte qui veut cela. Depuis plus de vingt-cinq ans, la guerre à la drogue est menée sans succès, notamment dans le domaine du cannabis, et elle a un coût exorbitant aux Etats-Unis, comme ailleurs. Quand la consommation ne diminue pas, qu'une économie parallèle s'est créée, que des pans entiers d'une classe d'âge, plongée dans l'illégalité, sont en contact avec des réseaux criminels, en bref, quand la politique menée coûte cher et ne marche pas, arrive un moment où se pose la question de son changement. Si la plupart des pays n'en changent pas, comme la France, c'est parce que les gouvernements ont le sentiment que cela coûterait plus cher politiquement que cela ne rapporterait.

Quel impact faut-il attendre d'une légalisation ?

Il faudra observer de près les résultats des expérimentations lancées. La légalisation devrait aboutir à une baisse de la criminalité pour des raisons économiques, car la méthode consiste à s'attaquer à la motivation première des réseaux criminels : les profits. Le produit devenant légal, le risque diminue, les superprofits doivent donc baisser aussi. Le trafic de cannabis cesse alors d'être une activité criminelle intéressante.

Le bénéfice n'est-il à attendre qu'en termes de sécurité ?

Il y a aussi des objectifs économiques. Et sur ce point, c'est un jeu gagnant-gagnant. La lutte contre le cannabis coûte très cher, car elle mobilise en nombre les forces de police. Légaliser permet de réallouer les budgets vers des tâches plus adaptées. Cela permet aussi de dégager de nouvelles recettes grâce à la taxation du produit. Il est d'ailleurs primordial de déterminer un prix d'achat final suffisamment bas pour ne pas déclencher un marché noir trop important, et suffisamment élevé pour ne pas stimuler la consommation.

Des pays ont autorisé le cannabis thérapeutique. Désormais, il est question de légalisation à usage récréatif. Le produit est-il en train de changer de statut ?

L'autorisation de l'usage médical a ouvert une brèche, et la légalisation dans plusieurs Etats américains s'inscrit dans ce mouvement. Pour la première fois, nous sommes à un tournant. Il sera difficile de revenir à une politique de criminalisation de la consommation du cannabis. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR L. CL.

Le Niger, maillon-clé de la lutte française contre le terrorisme dans le Sahel

Les deux premiers drones Reaper, de fabrication américaine, ont été déployés par la France sur une base à Niamey. Paris intensifie sa coopération militaire avec les pays de la région

Niamey
Envoyée spéciale

Le drone, livré le 27 décembre 2013, vient tout juste d'être assemblé dans le hangar. A l'extérieur, une grande caisse blanche recèle un deuxième appareil. Ce mercredi 1er janvier, sur l'aéroport de Niamey, l'armée de l'air française peut exposer pour la première fois son nouvel appareil espion, un MQ-9 Reaper américain. Ce drone armable, pour l'heure réservé à la surveillance, sera opérationnel le 15 janvier.

Autour de lui, Paris installe dans la capitale du Niger un *« maillon-clé »* de son dispositif antiterroriste dans la bande sahélienne. *« Ici, nous nous implantons désormais dans la durée »*, a dévoilé le ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian, en visite dans plusieurs Etats de la région. La plateforme aéronautique française du Niger est appelée à se développer de façon significative dans les prochains mois. Une pièce importante de la *« régionalisation »* de l'action militaire que Paris espère promouvoir au Sahel.

Le Niger du président Mahamadou Issoufou a déjà accueilli, au cours de l'année 2013, un détachement américain de deux Reaper qui demeurent consacrés, eux aussi, à la surveillance dans le cadre de la lutte antiterroriste. Hangars américain et français se jouxtent sur la plateforme de Niamey. Dans cette région, les deux armées travaillent de concert.

L'acquisition des drones de moyenne altitude décidée dans l'urgence début 2013 après des années d'atermoiements, est saluée par les opérationnels comme un pas décisif. Il s'agit de moyens très performants, capables de voler vite (260 km/h), longtemps (plus de 24 heures), en rapportant en temps réel des images d'une grande précision – un homme portant un fusil est visible depuis 8000 m d'altitude à 15 km de distance. Le constructeur, General Electric, a dépêché une équipe de 18 *« contractors »* pour le soutien technique aux Français.

L'achat, critiqué en France au nom de la souveraineté nationale, a nécessité une autorisation du Congrès américain. Celle-ci couvre l'achat de douze engins, à terme, le reste de l'escadrille devant être « francisé » pour voler sur d'autres théâtres. Les drones de Niamey sont livrés avec des capteurs américains – image, infrarouge et radar. Ils ne peuvent voler dans le ciel européen et sont appelés à rester dans la région sahélienne. Ces appareils, en appui des opérations militaires sur le terrain dans la région, serviront aussi au ciblage des frappes aériennes. D'ici à 2016, Paris veut les doter de moyens de détection électromagnétique.

> Les drones volent vite, longtemps et peuvent voir, à 8 000 m d'altitude, un homme portant un fusil

Au-delà, la France a discrètement négocié l'extension de sa base à Niamey. Aujourd'hui, le Niger autorise un affichage prudent mais clair de ce partenariat. *« Tout a changé depuis "Serval" au Mali, le contre-terrorisme mobilise tous les Etats de la région »*, explique-t-on dans l'entourage de M. Le Drian.

La base, nommée Niau Sahel, va devenir, avec N'Djamena au Tchad, d'où sont coordonnées les opérations aériennes dans la région, une implantation stratégique pour Paris.

Outre les drones et un avion Altantique 2 (appareil de surveillance pouvant également porter des bombes), des chasseurs y seront bientôt déployés, ainsi que des ravitailleurs KC-135. Trois hangars flambant neufs, de nouvelles pistes, un dépôt de munitions, des bâtiments en dur pour les soldats, des parkings sont en construction. Le projet sera achevé avant la prochaine saison des pluies en juillet. Le site pourra accueillir 270 personnes.

La coopération franco-nigérienne doit aussi porter sur des équipements et de la formation. Paris n'a pas les moyens de se déployer davantage, mais prévoit d'aider l'armée nigérienne à investir quelques points d'appui dans l'extrême nord du pays, aux frontières de l'Algérie et de la Libye, une zone grise dans laquelle le passage de trafiquants et de djihadistes menace la sécurité du Niger. ■

NATHALIE GUIBERT

François Hollande salue la médiation du Cameroun pour la libération du Père Georges

Des interrogations demeurent sur l'identité des ravisseurs du prêtre français

Récit

Le visage amaigri mais visiblement en forme, le prêtre français Georges Vandenbeusch a retrouvé le sol français, mercredi 1er janvier, après un mois et demi de captivité dans la brousse au Nigeria. Arrivé à l'aube à bord du Falcon 900 qui le ramenait de Yaoundé en compagnie du ministre des affaires étrangères, Laurent Fabius, le prêtre a été accueilli par François Hollande, sur la base aérienne de Villacoublay (Yvelines), près de Paris. A sa descente d'avion, le chef de l'Etat a salué *« le courage »*, *« la lucidité »* et *« l'abnégation »* de l'ex-otage.

Parti au Cameroun en 2011, après avoir officié neuf ans dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Sceaux (Hauts-de-Seine), Georges Vandenbeusch (42 ans) avait été enlevé dans la nuit du 13 au 14 novembre 2013 dans sa paroisse de Nguetchewe, au nord du Cameroun, la même zone où avaient été capturés en février les sept membres de la famille française Moulin-Fournier. Il avait été immédiatement emmené par ses ravisseurs de l'autre côté de la frontière, au nord du Nigeria. Son rapt avait été revendiqué, dès le lendemain, par une source se réclamant de la secte islamiste nigériane Boko Haram.

Après sa libération, le prêtre a donné quelques indications sur ses conditions de détention : près de sept semaines passées sous un arbre, avec pour seul espace de liberté une bâche de deux mètres sur trois posée par terre, et sous la surveillance d'hommes ne parlant qu'haoussa, langue du nord du Nigeria. *« Sept semaines, ça fait beaucoup d'heures quand on est otage et qu'on n'a rien à faire, rien à lire, personne à qui parler »*, a-t-il expliqué, soulignant n'avoir jamais été maltraité ni menacé par ses gardiens. Un quotidien rendu également difficile par la zone concernée, lieu d'affrontement entre l'armée nigériane et la secte Boko Haram. *« Depuis Noël, il y a eu des bombardements, pas mal de bombardements tout autour du camp où j'étais »*, a-t-il confirmé.

Peu de détails ont pour le moment filtré sur les circonstances de sa libération. Le prêtre a été informé de sa délivrance lundi 30 décembre vers 16 heures, une demi-heure avant de quitter son lieu de détention, et remis aux autorités camerounaises mardi 31 au petit matin. Fidèles à la doctrine officielle de non-paiement de rançon, les autorités françaises affirment n'avoir versé aucun argent, et soulignent le rôle joué par les autorités nigérianes et surtout par le président du Cameroun, Paul Biya, comme il l'avait fait pour la libération de la famille Moulin-Fournier en avril.

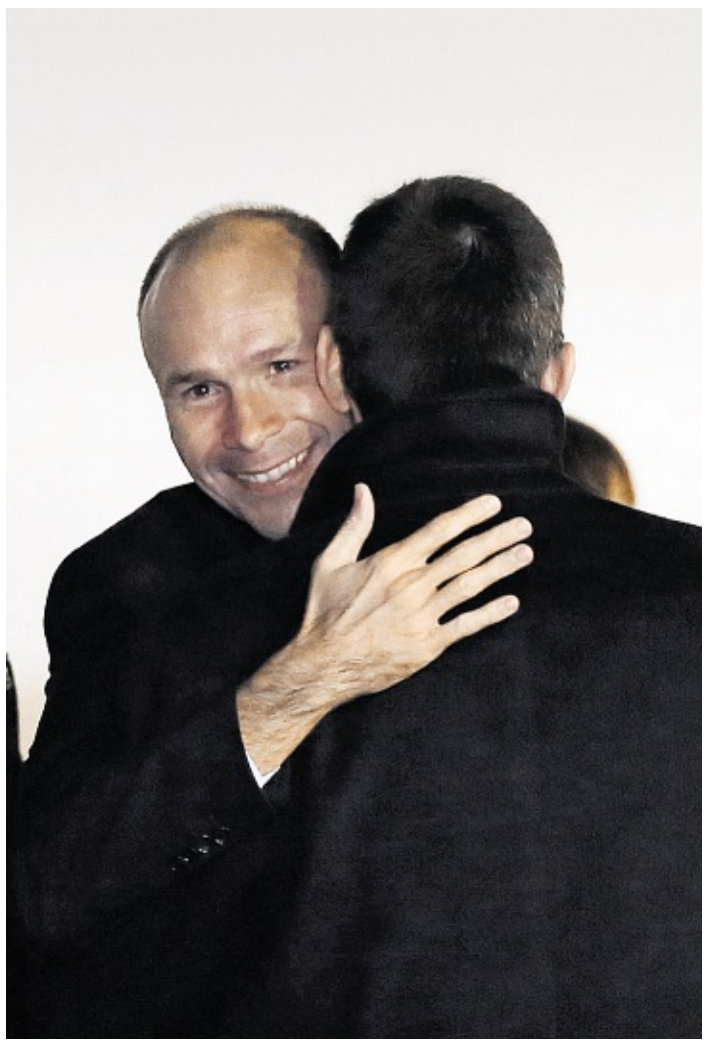

Georges Vandenbeusch embrasse un membre de sa famille, le 1er janvier à la base aérienne de Villacoublay. JOHN SCHULTS/REUTERS

Entamées rapidement après le rapt du prêtre, les négociations se seraient accélérées ces deux dernières semaines. *« L'expérience des Moulin-Fournier a été décisive,* note une source diplomatique, en référence au travail de renseignement et de liaison réalisé à l'époque par les réseaux nigérians et camerounais. *Cela explique la rapidité de cette libération, même si les cas sont à chaque fois différents. » « Les services de Paul Biya avaient activé les chefferies traditionnelles de la région. Ce sont les mêmes groupes qui vivent de chaque côté de la frontière entre le Cameroun et le Nigeria »*, confirme Marc-Antoine Pérouse de Montclos, professeur à l'Institut français de géopolitique et spécialiste du Nigeria, qui doute toutefois de l'absence de transaction financière. *« La France n'a pas donné d'argent, mais qu'en est-il du Cameroun ? On a parlé pour la famille Moulin-Fournier d'une somme de plusieurs millions de dollars. Ce n'est certainement pas autant, mais on imagine mal qu'aucune somme n'ait été versée. »*

Dans un communiqué à l'AFP mercredi, une source se réclamant de Boko Haram a affirmé qu'une rançon avait bien été demandée à la France mais que, face au refus de Paris, il avait été décidé de relâcher l'otage *« par compassion »*, celui-ci ayant soigné des membres du groupe pendant sa captivité. Sur France 2, mercredi, le prêtre a démenti avoir prodigué ces soins. Ces hommes *« n'ont de compassion pour personne »*, a-t-il ajouté.

« Nous restons prudents »

Un prisonnier de Boko Haram détenu au Cameroun aurait été relâché en contrepartie de la remise en liberté du prêtre, selon une source camerounaise. Le retour de la famille Moulin-Fournier en avril avait déjà donné lieu à la libération de plusieurs prisonniers de la secte.

Des questions demeurent sur l'identité des ravisseurs. *« Nous restons extrêmement prudents,* confirme une source diplomatique. *Il s'agit là d'un sous-groupe se réclamant de Boko Haram, mais il y a dans cette région une délinquance aux objectifs non politiques. »* Contrairement à la détention des Moulin-Fournier, celle du religieux français n'a fait l'objet d'aucune vidéo par Boko Haram. Le moment de sa revendication avait aussi semé le trouble : la secte nigériane indiquait avoir agi avec Ansaru, un groupe pourtant dissident, apparu en 2012, proche d'Al-Qaida et anti-Occidentaux.

Au lendemain de sa libération, le père Vandenbeusch a indiqué qu'il ne retournerait pas dans sa paroisse camerounaise. *« Je ne suis pas fou, et je ne veux pas mettre la vie d'autres personnes en danger »*, a-t-il expliqué, souhaitant que sa remise en liberté donne espoir aux familles des six Français toujours retenus en otage : deux au Sahel et quatre en Syrie. ■

CHARLOTTE BOZONNET